

RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Date des élections: 26 octobre 1980

But de la consultation

Renouvellement de tous les 111 parlementaires élus au suffrage populaire à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République unie de Tanzanie, l'Assemblée nationale, comprend des membres élus directement et indirectement, des membres nommés et des membres de droit. Sur les 239 dont il est actuellement composé, 111 (101 de la partie continentale du pays et 10 de Zanzibar) sont directement élus pour 5 ans; 40 (25 membres régionaux — 20 de la partie continentale du pays et 5 de Zanzibar — et 15 représentants des organes statutaires) sont des membres nationaux élus par l'Assemblée nationale; 62 sont nommés (32 par le Conseil révolutionnaire de Zanzibar et 30 par le Président: 20 de Zanzibar et 10 de la partie continentale du pays); et 25 commissaires régionaux sont des membres de droit de l'Assemblée. Le vice-Président de la République est également membre de droit.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens de Tanzanie âgés de 18 ans révolus. Toutefois, ne peuvent être inscrits sur les listes électorales les personnes qui doivent allégeance à un Etat étranger, les aliénés mentaux et les individus qui ont fait l'objet d'une condamnation à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à six mois.

Les listes électorales sont établies dans le cadre des circonscriptions au cours des six mois précédant les élections. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible tout citoyen âgé de 21 ans révolus et membre de l'unique parti politique du pays (CCM — Parti révolutionnaire de Tanzanie). En plus des personnes qui ne peuvent figurer sur les listes électorales, sont inéligibles les personnes ayant subi des peines de détention ou de déportation supérieures à six mois et les faillis non réhabilités.

La désignation des candidats dans chaque circonscription a lieu entre le cinquième et le 25^e jour après la dissolution du Parlement; les candidatures doivent être signées par au moins 25 électeurs inscrits dans la circonscription et être ensuite approuvées par le Comité exécutif national du Parti.

En ce qui concerne les membres nationaux cooptés par l'Assemblée nationale et qui représentent les institutions à caractère national, ou ceux qui sont choisis sur une base régionale, chaque institution nationale, ou chaque Commission régionale de développement peut désigner jusqu'à cinq candidats, dont les noms doivent, à leur tour, être soumis pour approbation au Comité exécutif national du Parti.

Les 111 membres du Parlement désignés par le suffrage populaire sont élus dans autant de circonscriptions au scrutin majoritaire à un tour.

En cas de vacance, en cours de législature, de sièges pourvus par élection, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Comme il est de coutume en Tanzanie, les élections législatives de 1980 eurent lieu en même temps que l'élection présidentielle.

Sur les 111 sièges de circonscription, 109 étaient brigüés chacun par deux candidats; pour les deux sièges restants, les candidats qui s'étaient présentés n'avaient pas d'opposants. Toutes les candidatures furent déposées avant le 22 août 1980, au nom de l'unique parti politique du pays, le Parti révolutionnaire de Tanzanie (*Chama Cha Mapinduzi-CCM*).

Le jour du scrutin, près de la moitié des membres titulaires, y compris un ministre et deux ministres adjoints, perdirent leurs sièges; ce résultat fut généralement interprété comme le reflet des préoccupations de la population au sujet des problèmes économiques du pays. Le Président Julius Nyerere, réélu pour un nouveau mandat de cinq ans, prêta serment le 5 novembre et annonça la composition de son Cabinet deux jours plus tard. Le nouveau Premier Ministre est M. Cleopa Msuya.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges de parlementaires élus au scrutin direct à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits	6 604 408
Votants	5 594 342 (84,7%)
Bulletins blancs ou nuls	177 243
Suffrages valablement exprimés	5 417 099

Formation politique	, ..
	de sièges
Parti révolutionnaire de Tanzanie (CCM) . . .	111

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Fonctionnaires.	193
Agriculteurs.	18
Militaires.	17
Juristes.	5
	233*

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	210
Femmes.	23
	233*

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

21-35 ans.	28
36-55 ».	196
56 ans et plus.	9
	233*

•Aucune donnée quant aux six membres restants.